



APPEL DE PROJETS EN COMÉDIE DE FICTION - 2019

Fonds ÉNH-Netflix

Soutien au développement - Comédies
de fiction en cinéma et télévision

ÉCOLE
NATIONALE
DE L'HUMOUR

NETFLIX

1. INTRODUCTION

Grâce au soutien de Netflix, l'École nationale de l'humour, en parfaite continuité avec sa mission fondamentale de contribuer significativement à l'épanouissement des talents, a élaboré un programme de contribution financière, le Fonds ÉNH-Netflix, visant le développement de nouveaux projets en comédie pour la télévision et le cinéma.

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fonds ÉNH-Netflix vise à encourager le développement de projets de comédie en cinéma et en télévision, créés par des Auteurs professionnels de tous horizons, mais qui en sont à leur première œuvre comme Auteur principal dans le média et le format proposés. L'ÉNH souhaite ainsi favoriser l'émergence de nouveaux talents en scénarisation.

Les projets soutenus sont des comédies de fiction originales et novatrices.

Le Fonds ÉNH-Netflix vise à attribuer annuellement et ce, pour trois (3) ans (2019, 2020, 2021), une subvention pour la première phase de développement de quatre (4) projets sélectionnés au terme du dépôt :

- **Deux (2) projets de séries en télévision (épisodes de 30 ou 60 minutes);**
- **Un (1) projet de long-métrage en cinéma (75 minutes et plus);**
- **Un (1) projet au mérite, dans l'une ou l'autre de ces catégories.**

Les projets soumis doivent donc être issus d'Auteurs qui ont une expérience professionnelle, mais qui en sont à leur première œuvre comme Auteur principal dans le format et média proposé.

La contribution financière au développement de ces projets vise la création des livrables suivants :

- **Pour les séries en télévision : une (1) bible de présentation (10 à 15 pages); les scénarios de deux (2) épisodes de 60 minutes ou de trois (3) épisodes de 30 minutes.**
- **Pour le long-métrage en cinéma : scénarisation d'une première version dialoguée.**

L'Auteur qui souhaite soumettre sa candidature pour le développement de son projet doit être affilié à un Producteur reconnu, lequel lui adjoindra un script-éditeur ou un conseiller à la scénarisation, approuvé par l'ÉNH. Le Producteur a la responsabilité de déposer la candidature au Fonds Netflix-ÉNH et d'administrer la contribution financière.

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

3.1 Projets admissibles

Les projets soumis doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- **Langue** : français.
- **Genre** : une comédie de fiction.
- **Média** : cinéma ou télévision. Les œuvres originalement destinées aux médias numériques ne sont pas acceptées.
- **Format** : long-métrage en cinéma ou série en télévision. Par série en télévision, nous entendons une série avec des courbes dramatiques par épisode ou sur la saison complète. Les épisodes peuvent être bouclés, semi-bouclés ou ouverts. La série à sketches n'est pas acceptée.
- **Original** : il doit s'agir d'une œuvre originale de l'Auteur. Les adaptations d'œuvres préexistantes ne sont pas acceptées. Si vous êtes incertain quant à l'admissibilité de votre projet au Fonds, nous vous invitons à nous écrire à reception@enh.qc.ca
- **Novateur** : le comité de sélection privilégiera les propositions novatrices.

3.2 Déposants admissibles

L'Auteur déposant doit revêtir les caractéristiques suivantes :

- **Auteur principal**
- **Auteur professionnel**
- **Première œuvre comme Auteur principal dans le média et le format proposés** : il doit s'agir de la première série télévisée ou du premier long-métrage, en comédie de fiction, écrit par l'Auteur. Cela signifie, par exemple, qu'un Auteur littéraire, de websérie, de court-métrage pourrait déposer pour l'une ou l'autre de ces catégories. Un Auteur de long-métrage pourrait déposer pour une série et vice-versa.
- **Maximum de deux Auteurs par projet** : les projets déposés peuvent se faire en écriture solo ou conjointe de deux Auteurs. Le/la ou les auteurs doivent être membres SARTEC.
- **Résident du Québec** : le(s) Auteur(s) doivent avoir leur résidence fiscale au Québec depuis les deux (2) dernières années précédant le dépôt.

Les Producteurs déposants doivent revêtir les caractéristiques suivantes :

- **Entreprise canadienne** : société constituée en vertu des lois du Canada ou de la province du Québec dont la principale place d'affaires est au Québec.
- **Producteur établi** : membre AQPM. Le producteur doit avoir une expérience en matière de production d'œuvres de fiction.
- **Détenteur des droits** : sans limites de formats, de médias, de territoires et de durée, tous les droits, titres et intérêts, incluant les droits d'Auteur de l'œuvre complétée. Le titulaire à titre bénéficiaire est un résident du Québec, une société constituée en vertu des lois du Québec ou du Canada.
- Le Producteur devra se soumettre aux normes de rémunération telles qu'établies par la SARTEC.

Choix du script-éditeur ou du conseiller à la scénarisation :

- **L'Auteur sera accompagné par un script-éditeur / un production au contenu / un conseiller à la scénarisation / un mentor pendant le processus d'écriture.**
- **Le script-éditeur devra être expérimenté et fera l'objet d'une approbation de l'ÉNH. L'ÉNH peut également proposer un.e candidat.e pour combler ce poste.**
- **Le script-éditeur peut faire partie du personnel du Producteur ou être embauché comme travailleur autonome.**

4. PRODÉCURE DE DÉPÔT

4.1 Échéancier

- **Début d'appel de projets :** 1^{er} février 2019
- **Fermeture du dépôt de candidature :** 29 mars 2019
- **Dévoilement des récipiendaires :** 23 avril 2019

Les Auteurs ne peuvent déposer qu'un seul projet par appel de candidatures. Les Producteurs peuvent déposer un maximum de deux (2) projets.

4.2 Documents à fournir

Documents à fournir par tous les déposants :

- CV et portfolio de l'Auteur / des Auteurs
- CV du Producteur
- CV du script-éditeur / production au contenu / conseiller à la scénarisation / mentor (si déjà identifié)
- Chaîne de titres (option prouvant que le producteur détient les droits pour l'exploitation)
- Budget approximatif du producteur
- Réponses aux questions suivantes : « En quoi le Fonds ÉNH-Netflix constituerait-il un soutien significatif pour le développement du projet soumis? En quoi ce projet est-il cohérent dans l'univers télévisuel ou cinématographique actuel? »

Cahier de présentation du projet – Série télévisée (max. 15 pages)

- Présentation de l'histoire / Synopsis
- Nombre d'épisodes et leur durée
- Présentation-Aperçu des personnages principaux et de leurs quêtes principales
- Synopsis court des trois (3) premiers épisodes
- Vision de l'Auteur (ton, genre, signature visuelle, références)
- Deux (2) scènes dialoguées de projets antérieurs (max. 8 pages au total)

Cahier de présentation du projet – Long-métrage (max. 15 pages)

- Résumé présentant l'idée maîtresse du film / Synopsis (3 à 5 pages)
- Courbe dramatique
- Thèmes abordés
- Personnages et leurs enjeux
- Vision de l'Auteur (genre, ton, signature visuelle, références)
- Deux (2) scènes dialoguées de projets antérieurs (max. 8 pages au total)

5. CRITÈRES DE SÉLECTION

- Un jury externe sera nommé pour analyser les projets
- La grille de pointage suivante leur sera fournie pour analyser chacun des projets

Curriculum vitae de l'équipe (Auteur avec une expérience professionnelle, maison de production reconnue avec expérience en fiction)	/30
Lettre de motivation du producteur relativement au contexte spécifique de l'intention du Fonds	/15
Projet soumis (15 pages) (Originalité et cohérence du synopsis, structure et potentiel sur plusieurs épisodes, personnages forts, potentiel comique, vision)	/35
Deux (2) textes dialogués écrits pour des projets antérieurs (entre 3 et 8 pages : courrier 12, format scénario, simple interligne) (Cohérence, structure dramatique, personnages, dialogue naturel, efficacité comique)	/20
Document audio-visuel recevable en appui.	

6. CONTRIBUTION

6.1 Montant

Le Fonds ÉNH-Netflix remettra une contribution de trente-cinq mille dollars canadiens (CAN 35 000 \$) pour chacun des projets retenus selon les modalités prévues au contrat de soutien au développement, auxquelles devront se conformer les Producteurs et Auteurs ayant été sélectionnés.

Il est convenu que les versements se feront aux étapes suivantes :

- **À la signature du contrat : 25 %**
- **À la livraison du ou des scène-à-scène : 35 %**
- **À l'approbation finale par l'ÉNH des livrables prévus aux présentes : 40 %**

6.2 Livrables

Une fois sélectionné, le Producteur devra fournir les livrables suivants sur une période d'un (1) an maximum suivant la signature du contrat. L'ÉNH fournira ses commentaires à la suite de chacune des étapes de livraison et ce, à titre consultatif. Le producteur ou une personne désignée devra y réagir sans obligation stricte de les intégrer.

Étape 1 : Livraison du scène-à-scène

Une première ronde de commentaires à la livraison du SAS (scène à scène) et une deuxième phase de commentaires à la livraison de la première version dialoguée.

Étape 2 : Livraison d'une première version dialoguée du scénario

- Pour les séries en télévision : une (1) bible de présentation (10 à 20 pages); les scénarios de deux (2) épisodes de 60 minutes ou de trois (3) épisodes de 30 minutes.
- Pour le long-métrage en cinéma : scénarisation d'une première version dialoguée.

6.3 Causes de résiliation possibles

- **L'Auteur se retire du projet ou n'est plus l'Auteur principal;**
- **Le défaut par le Producteur ou l'Auteur de respecter une ou plusieurs de leurs obligations, dont notamment les défauts de fournir les Livrables dans un délai d'un (1) an;**
- **La faillite ou l'insolvabilité du Producteur.**

En cas de résiliation du présent contrat, l'ÉNH sera libérée de son obligation de verser toute contribution qui aurait été exigible après la date de la résiliation.

7. PRODUCTION DES PROJETS

Les projets développés pourront être soumis à tout télédiffuseur choisi par le Producteur.